



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Luttes contre les sargasses

Question au Gouvernement n° 4261

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES SARGASSES

M. le président. La parole est à Mme Josette Manin.

Mme Josette Manin. Ma question s'adresse à M. le ministre des outre-mer.

Voilà maintenant près de dix ans que la Martinique et la Guadeloupe connaissent des échouements d'algues sargasses sur leur façade atlantique. Le phénomène s'amplifie chaque année, avec des conséquences sanitaires quotidiennes et insupportables, telles que des irritations cutanées, des inflammations des muqueuses, des nausées et des vomissements, des conséquences économiques négatives, notamment pour le tourisme et le nautisme – sachant que les dernières restrictions pour lutter contre la covid-19 aggravent ces difficultés –, des dégradations dues à la corrosion des biens, des tuyauteries, des matériaux et des circuits électroniques et électriques, des impacts sur la pêche, avec la formation de zones anoxiques causant la mort de nombreuses espèces de poissons, et enfin des coûts significatifs de traitement des algues pour les collectivités et l'État.

J'appelle votre attention quant au manque de données scientifiques approfondies sur les effets, pour le corps humain, d'une exposition prolongée aux sargasses en décomposition. À ce jour, malgré quelques aménagements et un « plan sargasses », les préconisations du Haut Conseil de la santé publique n'ont toujours pas été appliquées. Ces préconisations concernent le recensement des personnes à risque lors des échouages, l'enlèvement des algues échouées quotidiennement, au maximum dans les quarante-huit heures – tâche souvent effectuée par les communes –, le balisage des zones d'échouages et la collecte des algues en pleine mer, avec un ramassage côtier quotidien, enfin la formation des agents concernés et la prévention.

Monsieur le ministre, les parlementaires de la Martinique ont déjà appelé votre attention sur ce drame dans des courriers. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour soutenir les communes touchées par ce phénomène ? Acceptera-t-il de les soutenir dans leur demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement. La question des sargasses dans les territoires d'outre-mer, en particulier en Martinique, est en effet un problème sanitaire majeur et nuit également au tourisme. Pour lutter contre ce fléau, le Gouvernement a lancé en 2018 un premier plan de lutte contre les sargasses, qui a permis l'organisation de collectes au moyen d'engins de collecte, dans les quarante-huit heures après les échouages de sargasses, les algues collectées étant ensuite traitées.

Depuis 2018, 11 millions d'euros ont été consacrés par l'État aux équipements et aux opérations de collecte. Ce

plan a également permis de créer un réseau de suivi et de prévision des échouements, et surtout rendu possible un effort important en matière de recherche et d'innovation avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), à hauteur de 8,5 millions.

En 2019, une conférence internationale sur les sargasses s'est tenue sur notre territoire afin de privilégier la coopération internationale. Le Gouvernement et bien sûr le ministre des outre-mer sont prêts à préparer un deuxième « plan sargasses ». Celui-ci, qui devrait être publié d'ici à la fin de l'année 2021, permettra d'améliorer encore la collecte et le traitement des algues avant échouement, notamment grâce à des barrages proches des côtes, voire un broyage en mer. Ce plan permettra également de mieux utiliser les résultats des projets de recherche et d'innovation, de faire avancer la connaissance en matière de santé et de sécuriser les règles de financement de la solidarité nationale pour assurer des dispositifs pérennes. La concertation locale sur ce deuxième plan sera lancée dès la rentrée. C'est donc avec les élus locaux et les communes concernées qu'il sera élaboré.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4261

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 juillet 2021](#)